



Prestation impayé et droits d'auteurs

Par Margouillats

Bonjour,

Je suis auto-entrepreneur dans le domaine de la production audiovisuelle. Une société de renom à accepté de signer un bon de commande avec moi pour une prestation avec un paiement à 15 jours à compter de la signature.

Plus de 2 mois et 1/2 après, la société n'a toujours pas payé la prestation commandée.

J'ai fait une mise en demeure à cette société (à la personne qui a signé le bon de commande) et un constat de mise en demeure infructueuse mais rien n'y fait.

Je pense que la personne qui a signé n'a pas conscience de ce qu'est une mise en demeure.

Je me demande s'il ne faudrait mettre en demeure leurs services juridiques. Qu'en pensez vous ?

Je me dis aussi que devant ce total mépris (ou tout simplement cette ignorance), je les poursuivrais bien pour certes les impayers, mais aussi pour la diffusion de mes créations.

Du coup, je recherche un cabinet d'avocat qui accepterait de se payer en partie sur la performance.

contact en MP pour plus d'infos.

Par avance merci.